



Centre Français de Recherche sur le Renseignement



BUREAU DE LUTTE ANTI-TERRORISTE DE LA GENDARMERIE NATIONALE

PRÉSENTATION

Le Bureau de lutte antiterroriste (BLAT) est une unité opérationnelle française créée en 2003, spécialisée dans l'anti-terrorisme, et dépendant de la sous-direction de la Police judiciaire (SDPJ) de la direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN). Il a été reconnu, par l'arrêté du 31 mars 2006, comme un des services spécialement chargés de la prévention et de la répression des actes de terrorisme.

L'article L.421-1 du code de la Sécurité intérieure précise que la gendarmerie « contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme, ainsi qu'à la protection des populations ».

MISSIONS

Service central spécialisé de la gendarmerie, le BLAT agit tant dans le domaine du renseignement (prévention) que celui de la police judiciaire (répression).

- Il est chargé d'analyser, d'élaborer et de diffuser le renseignement aux autorités ayant à en connaître - Il est chargé de coordonner, au niveau national, l'action des unités ou services de gendarmerie impliqués dans la lutte contre le terrorisme, les extrémismes violents ou encore les atteintes à la sûreté de l'État

- Au sein de la DGGN, il peut désormais recevoir l'appui de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), spécialisée dans le renseignement, créée en 2013.

ORGANISATION

La gendarmerie nationale fonctionne selon un modèle d'organisation intégrée et ne s'est donc pas dotée de directions centrales pour suivre chacune de ses missions majeures. Cependant, au fil du temps et de façon accélérée depuis une vingtaine d'années, elle a cherché à spécialiser certains militaires, certaines unités ou certaines structures, dans le but d'améliorer encore sa performance dans le domaine du renseignement.

21 boulevard Haussmann, 75009 Paris - France

Tél. : 33 1 53 43 92 44 Fax : 33 1 53 43 92 92 www.cf2r.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 SIRET n° 453 441 602 000 19

Au niveau départemental, les commandants de groupements de gendarmerie départementale s'appuient sur deux officiers spécialisés, l'un en matière de renseignement d'ordre public et de défense (92 personnels), l'autre dans le domaine de la police judiciaire (85 personnels). Cette organisation vise à permettre une meilleure information des préfets et des autorités gouvernementales.

MÉTIERS

- La gendarmerie nationale dispose, en matière de renseignement et d'information, d'une compétence générale et œuvre en complémentarité avec les services spécialisés du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. L'institution concentre ses efforts dans sa zone d'action à partir d'un dispositif constitué de l'ensemble des unités de la gendarmerie départementale et des unités spécialisées.

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/sites/Gendarmerie/Presentation/Renseignement2>

- Les Officiers (OG) et les Sous-officiers de gendarmerie (SOG) affectés au sein de structures aux niveaux national, régional et départemental dédiées au renseignement, reçoivent une formation professionnelle dispensée par le Centre national de formation au renseignement opérationnel (CNFRO) implanté à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis).

Les enseignements dispensés visent :

- le recueil et l'exploitation des appels téléphoniques émis par le public vers les plateformes départementales (Centres d'opérations et de renseignement de la gendarmerie CORG) ;
- l'exploitation et la gestion de l'information générale (renseignement autre que judiciaire) ;
- a mise en œuvre de l'action de la gendarmerie dans le domaine de l'intelligence économique.

<http://www-org.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Autres-pages/Centres/Centre-national-de-formation-au-renseignement-operationnel-CNFRO>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Renseignement-operationnel>

- L'officier de police judiciaire en gendarmerie (OPJ) a pour mission de constater les infractions à la loi pénale, de réunir les preuves, de rechercher et tout mettre en œuvre pour retrouver les coupables. Il peut être sous-officier ou officier de gendarmerie.

- Les officiers de gendarmerie sont choisis en priorité parmi les candidats ayant suivi la dominante « police judiciaire » pendant leur formation à l'école des officiers de la gendarmerie située à Melun.

- Les gendarmes qui sont sous-officiers peuvent également accéder à cette fonction. Pour cela, ils doivent déjà servir dans une gendarmerie départementale et avoir décroché le diplôme d'officier de police judiciaire, tout en prouvant leur intérêt pour les investigations et les enquêtes.

- Le gendarme enquêteur peut travailler au sein d'une brigade départementale. Il est chargé de diriger les enquêtes quand celles-ci se présentent et mène les investigations judiciaires sous l'autorité du Procureur. Tous les gendarmes gradés qui travaillent dans les gendarmeries départementales et les brigades spécialisées sont diplômés OPJ.

• L'OPJ gendarmerie peut :

- Travailler dans une brigade de recherche (BR) et se consacrer aux enquêtes locales, au soutien des brigades territoriales et à la petite délinquance. Ces brigades ne font que du travail de police judiciaire.

- Travailler dans une section de recherche (SR) ou dans un groupe d'intervention régional (GIR). Ces deux unités se consacrent aux affaires criminelles importantes avec crimes de sang, à la moyenne et à la grande délinquance.

- Travailler dans un groupe d'observation et de surveillance (GOS) et accomplir des missions de surveillance en toute discrétion pour les unités de recherches.

- Travailler au sein des unités centrales de la gendarmerie : le service technique de renseignements judiciaires et de documentation, l'institut de recherche criminelle, l'office central de lutte contre le travail illégal, celui de lutte contre la délinquance itinérante, celui de lutte contre le trafic des biens culturels et enfin l'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

- Placer des gens en garde à vue.

• Le diplôme d'OPJ ne s'obtient pas sur concours car il n'y a pas de quota, il est organisé une fois par an et tous les gendarmes qui ont une note suffisante, l'obtiennent. Cet examen permet de vérifier les connaissances en droit pénal et en procédure des gendarmes. Les gendarmes qui souhaitent présenter cet examen doivent être titulaires du certificat d'aptitude technique et suivre une formation de quatorze mois. Il faut compter trois ans de service de la gendarmerie après la sortie de l'école avant de pouvoir passer cet examen.

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/cegn/Formation-d-expertise/Police-judiciaire>

RECRUTEMENT

• **Intégrer la gendarmerie**

<http://www.lagendarmerierecrute.fr>

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Inscription/Officier-de-la-gendarmerie>

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Inscription/Sous-officier-de-gendarmerie2>

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Inscription/Gendarme-Adjoint-Volontaire-GAV-APJA>

• **Contacts**

- Sur place

4 rue Claude-Bernard

92130 Issy-les-Moulineaux

- Par correspondance

4 rue Claude-Bernard

CS 60003

92136 Issy-les-Moulineaux Cedex

- En ligne

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr>

- Courriel :

blat.sdpj.dggn@gendarmerie.interieur.gouv.fr

- Téléphone

01 84 22 12 26

• La réserve opérationnelle de la gendarmerie

Forte de 23 000 hommes et femmes, la réserve opérationnelle de la gendarmerie renforce l'action des unités d'active et les structures de commandement. Les réservistes contribuent directement, aux côtés de leurs camarades d'active, à la production de sécurité (garantir la protection des personnes et des biens, renseigner, alerter, porter secours) comme à la bonne exécution des lois. Le temps consacré à ces activités peut aller jusqu'à 30 jours par an.

Le recrutement est permanent. Vous pouvez vous inscrire dans la brigade de gendarmerie la plus proche de votre domicile ou auprès du centre d'information et de recrutement de votre région, joignable au 0820 220 221.

<http://www.lagendarmerierecrute.fr/Carrieres/Carriere-operationnelle/Reserviste>

<http://minotaur.fr/default/contact/index>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-institution/Generalites/Nos-effectifs/Reserve-gendarmerie/Devenir-reserviste>

LIENS UTILES

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-Institution/Nos-missions/Police-judiciaire/Police-judiciaire-Attributions>

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Notre-Institution/Nos-composantes/Direction-generale>